

# Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 octobre 2022

**Ouverture de séance : 18 h 05**

**Présents :** Christophe Violette, (Maire), Hélène Abadin, Frank Richer, Chantal Fleury (adjoints) Huguette Brunel, Justine Coudrieu, Gilles Kasic, Albert Knibbe, Dolor Machado, Carine Vigouroux

**Secrétaire de séance :** Huguette Brunel

- En préalable le Maire annonce la démission de Denise Hurel pour raison de santé.

1. **Remboursement à l'intéressée des sommes perçues du FIPHFP :** Notre secrétaire de mairie ayant besoin de certains équipements de santé non intégralement remboursés par la Sécurité Sociale et la mutuelle, le FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) a accepté de financer le reste à charge. Conformément aux règles de cet organisme, cette somme d'un montant de 600 euros a été versée à la mairie qui l'emploie, à charge pour celle-ci de rembourser l'intéressée. Pour cela une délibération du Conseil est nécessaire. **VOTE : accord unanime pour rembourser ces 600 euros à la secrétaire de mairie.**

Dans la mesure où la fonction publique a l'obligation d'employer un quota de travailleurs handicapés, Gilles Kasic demande que soit regardé l'éventualité d'une possible aide publique. Après vérification, l'obligation de ce quota est réservée aux communes de plus de 20 employés à plein temps. Notre commune n'est donc pas concernée.

2. **Participation financière de la commune au budget de fonctionnement des centres de santé de Villeneuve l'Archevêque et Cerisiers :** Il est très difficile de trouver des médecins et personnels de santé qui acceptent de s'installer dans nos villages. Avec trop peu de médecins qui participent au financement de ces centres, leur budget est déficitaire. Le déficit se monte cette année à près de 30 000 euros. Il est donc proposé aux communes environnantes de participer financièrement au fonctionnement de ces centres. Pour Fournadin, une convention annuelle serait passée pour 2022 pour un montant de 6 euros par habitant, soit environ 750 euros. Plusieurs conseillers font remarquer que les habitants de Fournadin se heurtent fréquemment à un refus des médecins qui « ne prennent pas de nouveaux patients ». Il est donc demandé si cet engagement financier pourrait être accompagné d'un engagement à accepter les patients de notre commune. Question à laquelle il est répondu par la négative car chaque médecin ne traite pas plus que 2000 personnes, et ils le font sur la base des « premiers arrivés, premiers acceptés ». En outre le financement quasiment rétroactif pour 2022 ne semble pas opportun. Il est précisé que la non-participation d'une commune à la maison de santé ne donnera plus accès à la prise de rendez-vous pour les nouveaux patients ainsi que l'accès à la télé-médecine. **VOTE : 6 abstentions : H. Abadin, F.Richer, C.Fleury, G.Kasic, H.Brunel, C.Vigouroux 2 voix contre : Justine Coudrieu, Albert Knibbe. 2 voix pour : C.Violette, D.Machado La proposition de convention est rejetée.** Huguette Brunel suggère que la question soit reposée en 2023 si de nouveaux médecins supplémentaires s'installent.

3. **Subvention aux Associations :** deux organismes ont déjà reçu une subvention de 100 euros chacun : l'ADMR et l'UNA. Deux autres, subventionnées l'an dernier, n'ont pas renouvelé leur demande et deux nouvelles demandes sont parvenues : celle de la Maison familiale et rurale de Semur en Auxois où se trouve un enfant de Fournadin, ainsi qu'une demande de l'Association sportive « vive la forme » d'Arces, aux activités de laquelle participent quelques

Fournaudinois. Il est proposé de leur attribuer également une subvention de 100 euros à chacune, ce qui porterait le budget « subventions » à 400 euros cette année. **VOTE : proposition acceptée à l'unanimité.**

4. **Avenant au bail signé pour la location du logement situé 8 rue du Port, au-dessus de la mairie.** Il s'agit de régulariser une situation anormale qui dure depuis douze ans. Bien que ce logement soit doté de sous compteurs d'eau et de chauffage, seuls les compteurs globaux incluant mairie et logement étaient relevés et la mairie a toujours payé la totalité de la facture sans se faire rembourser. Il est donc proposé un avenant au bail qui inclurait en plus du loyer une provision pour charges de 141 euros. Le loyer passerait donc de 395,14 euros à 536,14 euros incluant cette provision. Les locataires ont été avertis. **VOTE : proposition acceptée à l'unanimité.**
5. **Création d'un poste d'agent technique à mi-temps au 1<sup>er</sup> janvier 2023.** Oriane Métails titulaire actuelle du contrat d'entretien des espaces verts et de tonte et débroussaillage des bas-côtés est contrainte d'arrêter pour raisons de santé. Plutôt que de signer un nouveau contrat avec un prestataire de services, il est proposé de créer un poste d'agent technique à mi-temps et de recruter une personne qui ferait également les petits travaux d'entretien nécessaires : nettoyage et sortie des poubelles, entretien de la cour et des abords, etc...Ce mi-temps pourrait compléter le mi-temps que vient de créer la commune de Vaudeurs. Une discussion s'instaure sur l'intérêt ou non d'une telle formule, sur les coûts comparés (si au salaire + charges on ajoute le coût des assurances supplémentaires à contracter), sur le risque d'avoir à acquérir des matériels onéreux pour que cet agent puisse travailler, sur le statut à donner à cet agent (Contrat : durée, période d'essai ? Vacances ?) Aucune conclusion n'est apportée à ce débat. Le maire rappelle que la proposition actuelle ne porte pas sur le recrutement mais simplement sur la création du poste, n'engageant en rien l'obligation de recruter. **VOTE : 3 voix contre (Dolor Machado, Albert Knibbe, Carine Vigouroux) 7 voix Pour.**
6. **Remise en état du tracteur/tondeuse inutilisé depuis plusieurs années :** Le devis se monte à un total de 1075 euros. Cette décision étant quelque peu liée au point précédent non tranché, il est décidé de reporter cette éventuelle dépense au budget 2023.
7. **Et 8. Récupération des sommes dues par l'Assurance GROUPAMA pour deux sinistres déclarés.** Une délibération est nécessaire pour pouvoir déposer les remboursements de l'assurance à la trésorerie pour les sinistres suivants :
  - Réfection des peintures et plafond de la salle de bains du logement au-dessus de la mairie suite à un dégât des eaux : à percevoir : 1866 euros.
  - réfection du panneau d'entrée aux Cormiers : somme à percevoir : 1206.30 euros en deux versements (acompte de 904.73 + solde 301.57). **VOTE : Accord à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Frank Richer a été désigné « référent » pour les questions défense-incendie
- Le Maire remercie tous ceux qui ont participé au nettoyage du préau de la cour de la mairie
- Nous lançons un appel de candidatures ouvert aux habitants de Fournaudin pour un volontaire « référent » de la Communauté de communes pour les achats groupés de fioul et de pellets.
- Les travaux pour la fibre avancent. Les câbles arriveront au droit des habitations. Chacun sera libre de faire ou non la jonction avec son logement. Des instructions seront données.

- Une nouvelle charte d'engagement des agriculteurs à respecter les consignes en matière de traitement phyto sanitaire a été signée par la chambre d'agriculture et arrêtée par le préfet. Il est nécessaire d'inciter toujours plus les agriculteurs à respecter les normes de sécurité.
- Le Maire donne connaissance des diverses réunions et rencontres auxquelles lui-même (ou un représentant de la commune) a participé : rencontres avec les gendarmeries de Sens et de Cerisiers, rencontre et formation budgétaire avec la nouvelle trésorerie de Sens, réunion cantonale avec le président du département, remise de calculettes aux enfants entrant au collège à la mairie de Boeurs-en-Othe, Audit de l'état du cimetière de Fournaudin, réunion du CCAS et de la commission travaux, Assemblée Générale de l'association des secrétaires de mairie, formation à la chambre des notaires sur le droit urbain, Conseil communautaire, Réunion du syndicat des eaux qui a créé une régie : celle-ci remplacera la SAUR à compter de Octobre 2023....
- Au cours d'une visite du centre opérationnel de la gendarmerie, il a été suggéré que les habitants préviennent la gendarmerie (sur le site internet) lorsqu'ils partent en vacances afin que les passages de gendarme soient renforcés.
- IL semble que le Département puisse prendre en charge la réfection de l'enrobé devant la mairie. (A suivre) ... Les buses cassées devront être changées aux frais du Département.
- Le Syndicat de l'électricité de l'Yonne (SDEY) repeint à ses frais les transformateurs qui sont devant l'Eglise et devant le terrain de sports.
- Le problème du broyage des branchages et bois déposés au-dessus du cimetière est encore mal réglé. L'entreprise ne peut pas le faire avant janvier et les copeaux laissés sont trop gros.
- M Knibbe s'étonne de ne pas avoir vu le compte rendu pour la commission travaux. Une question similaire a été posée par M Steinmann (présent dans le public) par mail avant la réunion, pour le compte rendu des réunions du CCAS. Le maire sera plus vigilant sur ce point à l'avenir.
- Carine Vigouroux s'étonne qu'il n'y ait pas eu dépôt de fleurs au cimetière le 11 novembre dernier. Le maire est désolé du dysfonctionnement qui, en effet, n'a pas permis cela. Il rappelle que s'il s'agit d'une tradition dont le respect est très souhaitable, ce n'est pas une obligation.

***Clôture de séance à 20h30***